

L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : Un discours et une pratique qui s'opposent

Eve Pouliot

*Étudiante au doctorat en service social
Université Laval
eve.pouliot@jefar.ulaval.ca*

Marie-Christine Saint-Jacques

*École de service social
Université Laval
marie-christine.saint-jacques@svs.ulaval.ca*

Résumé

Depuis quelques années, les auteurs de plusieurs disciplines affirment que l'engagement paternel doit être facilité par l'accès à des services sociaux adaptés aux besoins des pères. Bien que le rôle du père soit de plus en plus démystifié, les chercheurs et les cliniciens sont toutefois loin d'être tous convaincus de l'utilité de sa présence dans l'intervention. Étant donné les enjeux inhérents au contexte de la protection de la jeunesse, le présent article est consacré à la question suivante : « Dans quelle mesure les intervenants impliquent les pères dans les pratiques en protection de la jeunesse? ». Afin de répondre à cette question, cet article brosse d'abord un tableau des connaissances empiriques sur la question de l'intervention auprès des pères, tout en insistant sur la spécificité du contexte de la protection de la jeunesse. Ensuite, les résultats obtenus à la suite d'une recherche menée auprès de 229 intervenants qui travaillent dans un contexte de protection de la jeunesse sont présentés et discutés.

Abstract

For some years now, writers in a number of fields have been affirming that paternal commitment needs to be facilitated by making available social services that are adapted to the needs of fathers. Although the paternal role has become much clearer, researchers and many clinical practitioners remain far from convinced of the usefulness of the father in the equation. Given the issues linking this problematic to that of child protection, the present paper is focused on the following question: «To what extent do the various intervenors involve the father in child protection practices?». To answer this question, in this paper I will first chart available empirical data on the extent to which services are made available to fathers, stressing the specific context of child protection. I will then present and discuss the results of a survey of 229 practitioners working within the area of child protection.

Introduction

De nos jours, l'expérience de la paternité se fait au sein d'une variété de situations relationnelles et de contextes familiaux. Depuis les années 1970, de nombreux auteurs soulignent que l'influence du mouvement féministe et l'évolution des politiques sociales ont modifié les rôles exclusifs que l'on attribuait autrefois aux pères en tant que géniteurs et pourvoyeurs (Ausloos, 1998; Dulac, 1998; Deslauriers, 2002a; Desrosiers, Juby & Le Bourdais, 1997; Quéniart, 2000; Saucier, 2001). Devant le caractère diversifié et multiforme de la paternité, bon nombre d'auteurs notent l'engagement progressif des pères auprès de leurs enfants ainsi que la reconnaissance des rôles qu'ils sont appelés à jouer auprès de ceux-ci (Deslauriers, 2002b; Dulac, 1994; 1998; Quéniart, 2000). Dans les écrits scientifiques, il est de plus en plus reconnu que l'implication des pères a une incidence positive sur la vie des enfants et que les rôles des pères et des mères doivent être perçus comme différenciés et complémentaires, chacun apportant une dimension spécifique au développement de leur enfant (Bergonnier-Dupuy, 1997; Labrell, 1997; Le Camus, 1995, 1997; Rogé, 1997; Van Egeren, 2001; Zaouche-Gaudron, 1997). Selon plusieurs recherches, l'engagement positif du père est aussi corrélé négativement avec les problèmes de comportement des jeunes et ce, tant pour les filles que pour les garçons (Amato & Gilbreth, 1999; Blankenhorn, 1995; Lamb, 1997). Dans un tel contexte, de plus en plus d'auteurs soulignent que l'engagement paternel doit être facilité par l'accès à des services sociaux adaptés aux besoins des pères (Levine, 1993; Palm & Palkowitz, 1988).

Bien que le rôle du père soit de plus en plus démystifié, plusieurs auteurs rappellent que les chercheurs et les cliniciens sont toutefois loin d'être tous convaincus de l'utilité de sa présence dans l'intervention (Dulac, 2001; Gaudet & Devault, 2001; Larose, 2001). Trop souvent, le père est perçu comme la source des problèmes et est alors qualifié d'absent, de démissionnaire, d'abuseur, de violent ou d'incompétent (Caron, 1993; Dubeau, Turcotte & Coutu, 1999; Dulac, 2001; Forget, 2001; Hawkins & Dollahite, 1997; Lacharité & Lachance, 1998; Martinat, Saint-Amour & Marcotte, 1995). Selon certaines études, ces qualificatifs dénotent une méconnaissance de la réalité des pères et peuvent expliquer les réticences des intervenants à solliciter leur présence et leur implication dans le processus d'intervention (Gaudet & Devault, 2001; Larose, 2001). Dans un contexte de protection de la jeunesse, d'autres défis peuvent expliquer la résistance des intervenants à intégrer les parents dans leurs interventions, notamment en raison du contexte d'autorité dans lequel la relation d'aide doit s'établir (Saint-Jacques, Lessard, Beaudoin & Drapeau, 2000). Pourtant, de plus en plus d'auteurs reconnaissent que l'implication des pères dans le processus thérapeutique doit être soutenue et encouragée par les intervenants, cette implication étant reconnue comme un facteur qui augmente l'efficacité de l'intervention, tout en réduisant les probabilités d'abandon des autres membres de la famille avant que le processus thérapeutique ne soit complété (Bowman, 1993; Dulac, 2001; Levine, 1993; Parke, 1996). Dans le cadre de l'intervention en centre jeunesse, certaines études révèlent également que l'engagement paternel, que ce soit du père biologique ou du conjoint de la mère, peut constituer un facteur de protection contre l'abus et la négligence (Dubowitz, Black, Kerr, Starr & Harrington, 2000; Turcotte, Dubeau, Bolté & Paquette, 2001).

Étant donné les enjeux inhérents au contexte de la protection de la jeunesse, le présent article a pour but d'amorcer une réflexion sur la place et le rôle du père dans l'intervention et, plus particulièrement, dans les pratiques en centre jeunesse. Cette réflexion s'appuie sur les travaux de la table de réflexion clinique sur l'adolescence en difficulté du Centre jeunesse de Québec – Institut Universitaire (CJQ-IU), qui s'est

penchée durant une année sur la question suivante : « Dans quelle mesure les intervenants impliquent les pères dans les pratiques en protection de la jeunesse ? ». Afin de répondre à cette question, le présent article propose, dans un premier temps, un aperçu des écrits recensés sur la question de l'intervention auprès des pères et, dans un deuxième temps, une synthèse des résultats obtenus à la suite d'une recherche menée auprès d'intervenants qui travaillent dans un contexte de protection de la jeunesse. Une discussion sera ensuite présentée afin de soulever les convergences et les divergences entre les résultats de la présente recherche et les écrits recensés sur la question.

L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : un survol des écrits

Afin de mettre en lumière les connaissances qui entourent l'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse, la présente recension des écrits sera divisée en deux principaux thèmes : (a) les pistes d'intervention afin d'impliquer le père auprès de son enfant et (b) la spécificité de l'implication paternelle en contexte de protection de la jeunesse.

Les pistes d'intervention afin d'impliquer le père auprès de son enfant

D'une part, les auteurs soulignent l'importance de développer des projets qui visent à reconnaître les compétences spécifiques des pères plutôt que de tenter d'en faire des « presque-mères » (Dubeau et al., 1999). Ainsi, partant du principe que les pères ne sont pas destinés à être des clones maternels, les auteurs insistent sur la place et la présence personnalisées que les pères doivent concrétiser auprès de leurs enfants et adolescents (Bergonnier-Dupuy, 1997; Labrell, 1997; Le Camus, 1995, 1997; Rogé, 1997; Van Egeren, 2001; Zaouche-Gaudron, 1997). Poursuivant un tel idéal, les interventions auprès des pères devraient donc laisser la mère materner et le père « paterner », en encourageant un meilleur partage des responsabilités parentales. Selon plusieurs auteurs, ce défi implique de faire un travail de sensibilisation auprès des mères afin de les convaincre du bénéfice de la présence du père dans l'éducation et le développement de leur enfant et, par le fait même, de favoriser une participation accrue des pères dans la vie familiale (Proulx & Minde, 1995; Turcotte et al., 2001; Simons, Whitbeck, Conger & Melby, 1990).

Étant donné que l'importance du père ne semble pas pleinement reconnue socialement, il importe aussi de travailler sur l'image négative du père en développant sa confiance en lui comme parent. Pour y parvenir, le rôle de parent doit être perçu comme un ensemble de qualités et de compétences, plutôt que des tâches devant être partagées. Selon plusieurs auteurs, cette façon de mettre l'accent sur les forces et les intérêts des hommes plutôt que sur leurs lacunes permet aux intervenants de les valoriser dans leurs actions et leurs efforts (Bolté, Devault, St-Denis & Gaudet, 2001; Dubeau et al., 1999; Dulac, 1998, 2001; Martinat et al., 1995; Tremblay & L'Heureux, 2002). La centration sur les forces des pères est importante puisqu'elle permet d'identifier plus spécifiquement les qualités paternelles qui s'avèrent positives dans l'éducation des enfants. Palm et Palkovitz (1988) mentionnent, entre autres, les qualités relatives à la discipline, l'indépendance, l'autonomie, le réalisme et le jeu. La mise en oeuvre de pratiques axées sur les forces nécessite évidemment une attitude d'écoute, de soutien et de non-jugement de la part de l'intervenant. Par conséquent, il est primordial que les intervenants transcendent leurs résistances personnelles et professionnelles et fassent des efforts afin d'éviter les jugements hâtifs et l'application de leur propre définition de ce qu'est ou devrait être un bon père.

Selon bon nombre d'auteurs, les hommes sont centrés sur le faire et l'agir et veulent donc sentir que la relation d'aide s'appuie sur des changements pratiques et concrets (Dulac, 1998; 2001; Filion, 2001; Simoncelli, 1996; Tremblay, 1996; Tremblay & L'Heureux, 2002). Dans le même sens, Dulac (1998) affirme que l'apprentissage de la paternité se fait dans l'interaction avec l'enfant. Par conséquent, les programmes visant à favoriser l'engagement paternel ne doivent pas se limiter à la transmission d'informations ou à des exercices théoriques. Au contraire, les écrits sur la question affirment plutôt que les pères doivent être placés en situation réelle avec l'enfant, par le biais de jeux de rôle ou d'activités (Dulac, 1998). Pour ce faire, les auteurs jugent que certains réflexes devraient guider les pratiques, notamment le fait de solliciter directement le point de vue du père et de demander aux pères « ce qu'ils font » pour régler la situation-problème et non « comment ils se sentent » (Filion, 2001; Simoncelli, 1996). Selon Dulac (1998), les groupes d'échange constituent une avenue intéressante, car ils permettent le partage d'expériences tout en offrant la possibilité à chaque participant de s'impliquer activement dans l'intervention.

Enfin, il importe aussi de se questionner sur les conséquences qui découlent du fait que l'intervention familiale au Québec est fortement féminisée. En effet, de plus en plus de recherches soulignent la difficulté du réseau d'aide formelle à répondre aux besoins des hommes en difficulté (Gaudet & Devault, 2001; Nantel & Gascon, 2002; Palm & Palkowitz, 1988). Certains réclament un cadre d'intervention spécifique aux pères en invoquant que le personnel féminin peut inhiber la participation des pères et favoriser une plus grande aisance des mères, les intervenantes ayant une plus grande facilité à comprendre la réalité féminine (Dulac, 2001). Dans un tel contexte, il convient de mettre en place des services s'adressant exclusivement aux pères plutôt que de tenter de les intégrer à des programmes qui s'adressent à des femmes.

Pour ce faire, les auteurs rappellent que les pères et les mères expriment leur besoin d'aide différemment, les pères ayant tendance à consulter plus tardivement et pour des problèmes plus aigus (Dulac, 1998; 2002). Pour que les services soient accessibles, les interventions et les programmes doivent tenir compte des horaires de travail des pères et les accueillir dans des lieux qui reflètent la présence masculine, notamment en ce qui concerne les affiches et la publicité. Les données de certaines études québécoises suggèrent aussi de favoriser l'engagement paternel en privilégiant l'intervention de praticiens masculins dans ces dossiers et ce, surtout si ces derniers ont eux-mêmes fait un cheminement personnel en regard de la masculinité et de la paternité (Gaudet & Devault, 2001).

La spécificité de l'implication paternelle en contexte de protection de la jeunesse

Les études qui portent sur l'implication parentale en protection de la jeunesse insistent généralement sur les difficultés majeures vécues par cette clientèle, ainsi que sur le contexte d'autorité dans lequel la relation d'aide doit s'établir (Saint-Jacques et al., 2000). En effet, cette pratique implique de développer un lien de confiance avec des jeunes et des familles qui présentent des problèmes multiples et qui sont souvent en colère contre l'intervention de la protection de la jeunesse, qu'ils jugent intrusive (Glisson & Hemmelgarn, 1998). Plus spécifiquement, la recherche de Saint-Jacques, Cloutier, Pausé, Simard, Gagné et Lessard (2001) indique que la clientèle des centres jeunesse se caractérise par une surreprésentation de familles monoparentales et recomposées, ainsi que par une forte présence maternelle au sein de ces familles. Portant sur 741 jeunes suivis en centres jeunesse, cette étude a en effet révélé que 73% d'entre eux ne vivent pas avec leurs deux parents d'origine au moment de leur admission, mais plutôt au sein d'une famille monoparentale (54%) ou recomposée

(19%). De plus, cette recherche indique une forte présence maternelle dans les familles monoparentales (87%) et recomposées (76%).

Dans un tel contexte, la présence du père s'actualise souvent de façon différente dans l'intervention en protection de la jeunesse, le rôle de ce dernier étant souvent modifié par de multiples transitions familiales. Étant donné que les hommes obtiennent rarement la garde exclusive de leurs enfants à la suite d'une rupture d'union, Desrosiers et al. (1997) soulignent que leur rôle de père peut couvrir un large éventail d'arrangements, allant de la garde occasionnelle à la garde partagée. Ces auteurs soulignent que les trajectoires parentales des hommes sont généralement tributaires de leur histoire conjugale et que ces derniers tiennent souvent le rôle de beaux-pères pour les enfants d'une conjointe.

L'étude de Lacharité et Lachance (1998) fait aussi une mise en garde concernant l'implication des pères dans l'intervention auprès des familles qui vivent des difficultés psychosociales en affirmant que les chercheurs et les intervenants se questionnent sur l'engagement paternel au sein de ces familles en utilisant des repères qui proviennent principalement de la classe moyenne. Dans cette étude portant sur 102 parents vivant avec un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire, les chercheurs notent qu'une proportion importante de parents qui vivent des difficultés jugent la participation du père en termes positifs, alors que les intervenants qui entrent en contact avec ces familles ont souvent l'impression que le père n'est pas suffisamment engagé auprès de son enfant. En ce sens, Lacharité et Lachance (1998) avancent que les pratiques d'implication paternelle peuvent constituer un élément supplémentaire de conflit dans la relation entre les intervenants et les familles en difficulté, au même titre que les différences de perception concernant l'éducation des enfants ou les habitudes de vie. Bref, le contexte particulier de la protection de la jeunesse mérite que l'on s'intéresse aux situations rencontrées par les intervenants lorsqu'ils tentent d'impliquer les pères dans leurs dossiers.

Dans cette perspective, cet article présente les résultats d'une étude exploratoire analysant du matériel quantitatif et qualitatif, menée auprès de 229 intervenants sociaux qui travaillent en centre jeunesse. Cette recherche a pour but d'amorcer une réflexion sur la place et le rôle du père dans l'intervention, en décrivant les pratiques en protection de la jeunesse. Elle a été réalisée dans le cadre des activités de la table de réflexion clinique portant sur l'adolescence en difficulté du CJQ-IU.

Méthodologie

Les participants

La population à l'étude est composée d'intervenants sociaux oeuvrant en protection de la jeunesse au CJQ-IU. Au total, 229 intervenants ont participé à cette étude. Le taux de réponse est évalué à environ 34%. Ce pourcentage est affecté à la baisse par les employés qui ne détiennent pas de poste permanent au sein de l'établissement, ces derniers ayant répondu au questionnaire dans une plus faible proportion. Les intervenants qui ont retourné le questionnaire sont majoritairement des femmes (68,0%), ils sont âgés entre 36 et 55 ans (66,0%) et 72,9% d'entre eux occupent un emploi à temps plein. Les trois secteurs d'activité où l'on retrouve le plus de répondants sont, dans l'ordre : l'application des mesures (n = 83), la réadaptation interne (n = 69) et la réadaptation externe (n = 38). Finalement, le profil des répondants indique qu'ils comptent en moyenne 13,5 années d'ancienneté auprès de la clientèle en protection de la jeunesse et environ 15 années d'expérience professionnelle dans les services sociaux. Dans une large mesure, le profil des

répondants est semblable à celui des intervenants de l'ensemble du CJQ-IU en ce qui concerne le sexe, la catégorie d'âge ainsi que le secteur d'activité.

La procédure utilisée

Les données ont été collectées, en janvier 2002, à l'aide d'un questionnaire auto-administré distribué aux intervenants du CJQ-IU par les responsables immédiats de chaque équipe de travail. Le questionnaire utilisé, qui porte sur la place des pères dans les pratiques et organismes, a été développé par Levine, Murphy et Wilson (1993) aux États-Unis et traduit et adapté par Allard, Deschênes et Lindsay (1999) au Québec. Il comporte 43 questions divisées en deux blocs. Le premier bloc couvre les sept thèmes suivants : (a) information aux parents, (b) environnement et accueil des parents, (c) visites à domicile, (d) rencontres individuelles et activités de groupe avec les parents, (e) rencontres individuelles et activités de groupe avec les pères, (f) événements et activités spéciales et (g) place du père au sein de mon organisme. Le choix de réponses est dichotomique (oui, non) et il est toujours possible de mentionner qu'une question ne s'applique pas à la situation du répondant. Une section vierge est également prévue à la suite de chaque thème afin de recueillir les commentaires des participants. Le deuxième bloc porte sur les caractéristiques des intervenants et permet de dresser un profil des répondants en ce qui concerne le sexe, l'âge, le statut d'emploi, le nombre d'années d'expérience ainsi que le secteur d'activité.

Résultats

Les données ont été analysées à l'aide du logiciel SPSS 10.0. Une première analyse a conduit à faire une description des réponses à l'ensemble des questions. Une analyse de contenu a ensuite été réalisée à partir des commentaires recueillis auprès des répondants pour chacun des thèmes.

L'information aux parents

La grande majorité des intervenants (87,3%) s'accorde pour dire que l'information écrite s'adresse autant aux pères qu'aux mères. L'appréciation des répondants est toutefois plus nuancée en ce qui concerne la transmission de l'information verbale (69,7%) ainsi que la communication directe avec le père lorsque ce dernier ne demeure pas au domicile (69,5%). Les opinions des intervenants sur ces questions sont résumées par le biais du Tableau 1.

Tableau 1

Énoncés	Distribution des réponses aux énoncés sur l'information aux parents		
	Distribution des réponses (%)		
	Oui	Non	N/A
L'information écrite s'adresse autant aux pères qu'aux mères.	87,3	11,0	1,8
L'information verbale est transmise autant aux pères qu'aux mères.	69,7	29,8	,4
Lorsque le père ne demeure pas au domicile, on lui fait parvenir directement l'information.	69,5	24,8	5,8

L'environnement et l'accueil des parents

En ce qui concerne l'environnement et l'accueil des parents, les intervenants formulent une appréciation très positive des pratiques de leur milieu. En effet, 93,4% des répondants affirment que le personnel du centre jeunesse s'adresse autant au père

qu'à la mère. De plus, 85% d'entre eux s'accordent pour dire que les locaux du centre jeunesse sont aussi invitants pour les pères que pour les mères. L'appréciation des intervenants est toutefois plus mitigée relativement aux informations contenues dans les dossiers, 63,8% des répondants étant d'accord pour affirmer que les dossiers contiennent autant d'informations sur les pères que sur les mères. L'appréciation des intervenants sur ces questions est résumée par le Tableau 2.

Tableau 2

Distribution des réponses aux énoncés sur l'environnement et l'accueil des parents

<i>Énoncés</i>	<i>Distribution des réponses (%)</i>		
	Oui	Non	N/A
Les locaux sont aussi invitants pour les pères que pour les mères.	85,0	7,0	7,9
Le personnel s'adresse autant au père qu'à la mère.	93,4	4,0	2,6
Les dossiers contiennent de l'information autant sur les mères que sur les pères.	63,8	35,3	,9

Les visites à domicile

De façon générale, les intervenants soulignent que le père n'est pas exclu des échanges lors des visites à domicile. Lorsque le père est présent, 90,7% des répondants affirment s'adresser autant au père qu'à la mère. De plus, lorsque la mère vit seule, 84,2% d'entre eux s'informent à savoir s'il existe une figure paternelle dans la vie de l'enfant. Cependant, les résultats reproduits au Tableau 3 indiquent la difficulté des intervenants à organiser des rencontres à des moments où les deux parents sont disponibles.

Tableau 3

Distribution des réponses aux énoncés sur les visites à domicile

<i>Énoncés</i>	<i>Distribution des réponses (%)</i>		
	Oui	Non	N/A
Les rencontres à domicile sont organisées à des moments où les deux parents sont disponibles.	58,6	24,2	17,2
Lorsque la mère vit seule, on s'informe à savoir s'il existe une figure paternelle dans la vie de l'enfant.	84,2	11,4	4,4
Lorsque le père est présent, on s'adresse autant à l'un et l'autre parent.	90,7	6,2	3,1
Si les parents ne vivent pas ensemble, on demande régulièrement les coordonnées du père de l'enfant.	77,7	17	5,4

Les rencontres et les activités avec les pères

Les données présentées aux tableaux 4 et 5 permettent de constater l'écart entre les efforts fournis par les intervenants pour impliquer les pères et leur évaluation de l'implication réelle de ceux-ci auprès de leurs enfants. D'une part, le tableau 4 indique que 80,7% des intervenants affirment faire des efforts pour impliquer les pères, 90,7% soutiennent qu'ils encouragent la participation des pères et 95,5% soulignent qu'ils impliquent le père lors d'un suivi.

Tableau 4

Distribution des réponses aux énoncés sur les efforts des intervenants

<i>Énoncés</i>	<i>Distribution des réponses (%)</i>		
	Oui	Non	N/A
Des efforts sont faits pour que les pères soient aussi impliqués que les mères dans les interventions.	80,7	16,7	2,6
J'encourage et je compte sur la participation des pères.	90,7	4,0	5,3
J'essaie d'impliquer les deux parents lorsqu'un suivi est nécessaire.	95,5	0,9	3,6

Bien qu'ils aient l'impression de faire de nombreux efforts pour impliquer les pères, les intervenants constatent néanmoins que ces derniers participent peu aux activités offertes. Ainsi, seulement 31,4% des intervenants considèrent que les pères participent régulièrement aux rencontres qui s'adressent aux parents et 20,5% évaluent que les pères participent fréquemment aux activités de groupe. Malgré la faible participation des pères aux activités proposées par les intervenants, seulement 24% d'entre eux affirment évaluer régulièrement leurs activités avec les pères. Ces informations sont résumées dans le Tableau 5.

Tableau 5

Distribution des réponses aux énoncés sur la participation des pères

<i>Énoncés</i>	<i>Distribution des réponses (%)</i>		
	Oui	Non	N/A
Les pères participent régulièrement aux rencontres qui s'adressent aux parents.	31,4	58,4	10,2
Les pères participent régulièrement aux activités de groupe.	20,5	47,8	31,7
Lorsque les pères ne participent pas, on cherche à en découvrir les raisons.	59,1	15,1	25,8
Nous évaluons régulièrement nos activités avec les pères.	24,0	40,4	35,8

La participation des pères lors d'événements et d'activités spéciales

À la lumière du Tableau 6, il est permis de dégager certains constats en ce qui concerne la participation des pères lors d'événements et d'activités spéciales. D'abord, les intervenants soulignent que les pères sont invités à ces activités (72,4%) et que leur participation est sollicitée (67,7%). Néanmoins, malgré la préoccupation des intervenants d'impliquer les pères dans leurs interventions, seulement 5,7% de ceux-ci s'entendent pour dire qu'ils font des activités spéciales avec les pères et pour les pères. De plus, lors des activités, l'utilisation des ressources des pères n'est pas systématique.

Tableau 6

Distribution des réponses aux énoncés sur la participation des pères lors d'activités spéciales

<i>Énoncés</i>	<i>Distribution des réponses (%)</i>		
	Oui	Non	N/A
Les deux parents sont invités à participer aux événements et aux activités.	72,4	5,7	21,9
Les pères sont sollicités à participer lors d'activités spéciales.	67,7	9,7	22,6
Les ressources des pères sont mises à contribution lors d'activités spéciales.	53,6	15,5	30,9
Nous avons des activités spéciales avec les pères et pour les pères.	5,7	57,7	36,6

La place des pères au sein du centre jeunesse

Finalement, les résultats exposés dans le Tableau 7 révèlent certains aspects intéressants en ce qui concerne la place accordée aux pères au sein du CJQ-IU. Entre autres, ces résultats révèlent que 83,3% des intervenants considèrent que leur clientèle comprend des pères et 79,3% d'entre eux affirment que le centre jeunesse les incite à impliquer les pères dans leurs interventions. Par contre, bien que les intervenants s'entendent sur l'importance de la présence et de l'implication des pères dans leur milieu de travail, 74,8% de ceux-ci considèrent que le centre jeunesse n'accorde pas de priorité aux pères. Dans le même sens, 83,9% des intervenants interrogés soulignent que le centre jeunesse n'utilise pas une approche différente pour rejoindre les pères. Ces derniers soulignent aussi que le centre jeunesse donne peu de soutien aux intervenants qui souhaitent travailler sur l'engagement paternel et qu'ils n'ont pas toujours la possibilité de se référer à un intervenant masculin dans leurs dossiers.

Tableau 7

Distribution des réponses aux énoncés sur la place des pères dans l'établissement

<i>Énoncés</i>	<i>Distribution des réponses (%)</i>		
	Oui	Non	N/A
Une priorité est accordée aux pères dans mon organisme.	17,4	74,8	7,8
Ma clientèle comprend des pères.	83,3	9,6	7,0
Mon organisme m'incite à impliquer les pères dans mes interventions.	79,3	15,8	5,0
Mon organisme utilise une approche différente pour rejoindre les pères.	7,2	83,9	9,0
Dans mon organisme, il y a un intervenant masculin à qui nous pouvons nous référer.	30,5	56,1	13,5
Il y a des intervenants qui ont le mandat de travailler spécifiquement sur l'engagement paternel dans mon organisme.	6,8	80,1	13,1
Mon organisme donne du soutien aux intervenants qui veulent travailler sur l'engagement paternel.	12,5	65,3	22,2

Les motifs avancés par les intervenants

Afin de justifier l'absence des pères dans leurs interventions, certains commentaires ont été avancés par les répondants et peuvent être divisés en trois principales catégories : les motifs d'ordre légal, les motifs liés à l'intérêt manifesté par le père ainsi que les arguments relatifs à la lourdeur de la tâche.

Les motifs d'ordre légal

Le cadre légal est omniprésent dans les pratiques réalisées en centre jeunesse. En ce sens, les intervenants affirment que la quantité d'informations transmises aux parents et les contacts avec ceux-ci dépendent surtout de leur statut légal. Ainsi, comme les mères détiennent généralement la garde légale de leurs enfants, les intervenants ont développé le « réflexe » d'intervenir auprès de celles-ci, sans nécessairement chercher à communiquer avec le père de l'enfant. De plus, certains répondants soulignent qu'il n'est parfois pas pertinent ou même nuisible d'impliquer le père, notamment dans les cas de déchéance parentale¹. Finalement, certains intervenants notent que les personnes à informer varient selon le type de document à transmettre. Ces derniers sont plus enclins à transmettre l'information aux deux parents s'il s'agit de documents légaux, mais jugeraient cette pratique moins nécessaire dans le cadre des plans d'intervention. Les commentaires suivants résument les motifs légaux fréquemment invoqués par les intervenants pour justifier l'absence des pères dans leurs dossiers.

« S'il y a des manques au niveau de l'information au dossier, ce pas par rapport au sexe du parent (père ou mère), mais selon son statut légal (parent gardien ou non). Souvent, la garde légale est donnée à la mère et c'est pourquoi elle est davantage sollicitée pour participer à l'intervention. Dans les familles monoparentales, c'est souvent ce qui se passe.»

« Dans mes interventions, je donne toujours l'information aux pères lorsqu'il s'agit d'un document légal ou plus formel comme, par exemple, un avis de fugue. Pour les plans d'intervention, je me limite à informer le parent qui a la garde légale, c'est-à-dire la mère dans la plupart des cas. »

Les motifs liés à l'intérêt manifesté par le père

De nombreux intervenants affirment également que l'information transmise au père et son implication dans l'intervention dépendent de l'engagement antérieur de ce dernier auprès de son enfant. Ainsi, le père serait impliqué lorsqu'il est déjà présent dans la vie de son enfant et qu'il entretient un bon lien avec lui. À cet égard, certains répondants soulignent la difficulté qu'ils ont à rejoindre les pères, leur manque de disponibilité et le peu d'intérêt de ceux-ci à se mobiliser pour aider leurs enfants. Les commentaires recueillis soulignent le manque de disponibilité des pères ainsi que les conflits d'horaire dus à leur travail à l'extérieur du foyer. Les intervenants mentionnent finalement que les difficultés sur ce plan sont accrues lorsque les parents de l'enfant sont séparés, leurs coordonnées étant souvent absentes des dossiers.

¹ La présente étude ne permet pas de documenter la proportion de cas dans lesquels une mesure ordonne une interdiction de contact entre le père et son enfant. Toutefois, il importe de souligner que ces situations sont relativement rares. Au CJQ-IU, la banque de données PIBE indique que seulement 18 situations d'interdiction de contact avec le père ont été notées pour l'année financière 2004-2005. À titre indicatif, 2611 jeunes ont eu un dossier actif à l'application des mesures pendant cette année financière.

« Lorsque les parents sont séparés et que la mère a la garde légale de l'enfant, le père est presque toujours inexistant des dossiers. Si le père s'implique déjà auprès de son enfant, nous avons habituellement ses coordonnées et pouvons l'impliquer dans l'intervention. Mais dans mes dossiers, les pères sont généralement absents et désengagés. Sans adresse ou numéro de téléphone, c'est difficile d'impliquer le père.»

Les motifs liés à la lourdeur de la tâche

Certains répondants associent leur difficulté à impliquer les pères à la lourdeur des tâches qui leur incombent. Ces intervenants soulignent que l'information transmise aux pères dépend du temps qu'ils peuvent accorder à leurs dossiers. Un intervenant résume bien cette idée en affirmant : « on évite de se donner plus de travail en contactant les pères et on se limite à informer les mères ». D'autres répondants soulignent que les coordonnées relatives aux pères sont fréquemment absentes des dossiers, ce qui limite la possibilité de les impliquer dans l'intervention.

« Dans un monde idéal, c'est certain que chaque parent a son importance et doit être impliqué dans l'intervention. Dans la pratique, nous sommes surchargés et nous faisons de notre mieux pour informer le parent gardien de la situation de son jeune. Moi, je me limite à informer la mère, mais j'aimerais bien prendre contact avec le père si j'avais plus de temps et de ressources.»

Discussion des résultats

Depuis quelques années, les chercheurs et les praticiens de plusieurs disciplines mettent l'accent sur l'importance de la présence du père dans la vie de son enfant. Pourtant, la présente recherche indique que les intervenants qui travaillent en centre jeunesse rencontrent certaines difficultés quand il s'agit d'impliquer les pères dans leurs interventions. Lorsque le père est déjà présent et impliqué dans la vie de l'enfant, les intervenants s'accordent généralement pour dire qu'ils s'adressent autant au père qu'à la mère lors de l'accueil et des visites à domicile. De façon générale, les intervenants affirment également que l'information écrite s'adresse autant au père qu'à la mère et que les locaux du centre jeunesse sont aussi invitants pour les pères que pour les mères. Par contre, malgré leurs efforts pour impliquer les pères dans leurs interventions, les praticiens affirment qu'ils ont de la difficulté à organiser des rencontres lorsque les deux parents sont disponibles et qu'ils n'entrent pas toujours directement en contact avec le père de l'enfant lorsqu'ils ont de l'information à lui transmettre.

Dans le quotidien des interventions, la présente recherche indique aussi que le père est souvent absent et qu'il existe une difficulté réelle à l'impliquer dans une démarche d'intervention familiale. Certains intervenants affirment même qu'il peut être nuisible d'impliquer le père dans certaines situations particulières, notamment dans les cas d'inceste paternel ou de déchéance parentale. De nombreux écrits sur l'intervention auprès des pères signalent la difficulté à les recruter et à les impliquer au sein des programmes d'intervention (Dulac, 1998; Gaudet & Devault, 2001). Dans l'étude de Saint-Jacques et al. (2001) sur l'implication des parents en protection de la jeunesse, les intervenants mentionnent toutefois qu'il est très rare que l'implication d'un parent soit nuisible et que les situations invoquées dans la présente étude sont exceptionnelles. Ces constats soulèvent de nombreuses questions en ce qui concerne l'efficacité des interventions réalisées auprès des pères : « Les stratégies utilisées pour

impliquer les pères dans l'intervention sont-elles adéquates ? », « Doit-on intervenir avec les pères de la même façon qu'avec les mères ou, au contraire, privilégier une approche différente pour les impliquer auprès de leur enfant ? », « Est-ce qu'une vision plus positive des pères pourrait permettre une plus grande implication de ceux-ci ? » et « Est-ce que les critères utilisés par les intervenants pour mesurer l'engagement paternel sont adaptés aux réalités parentales des familles en difficulté ? »

Dans le cadre de la présente étude, les intervenants interrogés expliquent la difficulté à impliquer les pères en soulignant que, le plus souvent, la mère est la responsable légale de l'enfant. Bien que ce titre ne lui donne pas tous les droits, le discours des intervenants semble indiquer qu'ils reconnaissent implicitement une certaine forme de supériorité de la mère dans son rôle de parent. Pourtant, l'article 605 du Code civil du Québec stipule clairement qu'un parent qui perd son droit de garde conserve tout de même les autres attributs de l'autorité parentale, soit les pouvoirs de surveillance et d'éducation à l'égard de son enfant. Est-ce que ces pouvoirs de surveillance et d'éducation incluent le droit, pour le père non gardien, d'être informé du dossier de son enfant suivi en protection de la jeunesse ? En droit québécois, cette question n'est pas clairement tranchée. Certains textes de doctrine et décisions de nos tribunaux favorisent toutefois le rééquilibrage des rôles des parents gardiens et non gardiens². Cette tendance est d'ailleurs appuyée par les recommandations du Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants (1998) qui favorise fortement l'implication des deux parents auprès de leurs enfants. Malgré cette tendance du droit québécois, les commentaires recueillis chez les intervenants nous amènent à constater que la volonté officielle d'aller chercher le père et les mesures qui en découlent sont généralement perçues comme une formalité contraignante ou un surcroît de travail. Dans un tel contexte, il peut être difficile de rejoindre les pères et de faire en sorte qu'ils se sentent concernés par la démarche d'intervention.

Il semble donc exister une certaine rupture entre le discours et la pratique des intervenants concernant la place qu'ils accordent aux pères dans leurs interventions. En effet, les résultats démontrent que la plupart d'entre eux se disent ouverts à la présence des pères dans leurs interventions, bien qu'ils n'offrent pas des activités qui répondent spécifiquement à leurs besoins, tant sur le plan de la forme, du contenu que des horaires. Pourtant, les auteurs qui se sont intéressés à la question de l'engagement paternel insistent généralement sur l'importance de développer des projets axés sur la complémentarité parentale visant à reconnaître les compétences spécifiques des pères (Bergonnier-Dupuy, 1997; Dubeau et al., 1999; Labrell, 1997; Le Camus, 1995, 1997; Rogé, 1997; Van Egeren, 2001; Zaouche-Gaudron, 1997). Selon plusieurs auteurs, cette reconnaissance doit d'abord commencer par une meilleure connaissance des forces et des ressources des pères. Les résultats de la présente étude soulèvent donc certaines questions qui rappellent l'importance de miser sur les forces, les besoins et les intérêts des pères dans les interventions réalisées auprès de ceux-ci. Dans le même sens, les propos des intervenants invitent à poser les questions de fond suivantes : « Est-ce que les intervenants souhaitent une présence différente ou une plus grande présence des pères ? » et « Est-ce que l'on croit que l'implication des pères peut apporter une contribution significative à l'intervention et à la résolution des difficultés vécues par l'enfant ? ».

2 Par exemple, notons que quatre juges de la Cour suprême du Canada ont reconnu, dans l'affaire B. (R.) c. Children's Aid Society of Metropolitan Toronto [1995], que les droits parentaux d'éduquer un enfant, de prendre soin de son développement et de prendre des décisions pour lui dans des domaines fondamentaux font partie du droit à la liberté d'un parent, tel que consacré par l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés.

En outre, plusieurs intervenants interrogés sont récalcitrants à cibler plus particulièrement les pères dans leurs interventions et invoquent qu'ils souhaitent offrir des services « pour toute la famille sans distinction par rapport au sexe », tout en évitant de « dédoubler les services ». De façon générale, les intervenants offrent des activités qui s'adressent aux familles mais qui, dans les faits, répondent peut-être davantage aux besoins des mères. Les écrits sur la question de la présence des pères dans l'intervention proposent certains motifs pouvant expliquer la réticence des intervenants à cibler les pères de façon plus spécifique dans leurs interventions. D'abord, comme les intervenants ont développé une expertise afin d'intervenir auprès des clientèles féminines, les recherches rappellent qu'ils se sentent souvent moins outillés pour répondre aux besoins des pères et sont parfois plus ambivalents par rapport au rôle et à l'importance de leur présence auprès de leurs enfants (Gaudet & Devault, 2001; Palm & Palkowitz, 1988). Ils peuvent alors avoir tendance à ne pas entrer directement en contact avec le père, plaçant ainsi la mère dans un rôle de « médiatrice de l'accès de l'enfant » (Dulac, 2001). Selon Dulac (1998), certaines mères peuvent aussi être tentées de faire obstacle à l'implication des pères si elles demeurent convaincues que l'enfant relève de leur domaine de compétence.

De plus, comme les mères vivent souvent dans des contextes de vie précaires, certains intervenants peuvent craindre que le fait d'offrir des services aux pères diminue les ressources destinées aux mères (Dulac, 2001; Gaudet & Devault, 2001). Gaudet et Devault (2001) soulignent que le paradoxe entre le discours et la pratique des intervenants familiaux peut aussi illustrer le fait que la sensibilisation de masse à l'importance du rôle des pères change, dans une certaine mesure, les discours et les représentations, bien que son incidence sur le plan de la pratique reste limitée. Comme nous évoluons dans un contexte social où il serait plutôt mal vu de ne pas reconnaître l'importance que les pères ont dans la vie de leurs enfants, ces auteurs soulignent que l'ouverture apparente des intervenants pourrait être influencée par la désirabilité sociale. Bref, ces pistes de recherche seraient intéressantes à approfondir afin de mieux comprendre les réticences des intervenants à offrir des activités spéciales pour les pères et à évaluer leurs interventions auprès de ceux-ci.

Finalement, les propos des intervenants révèlent certaines contradictions organisationnelles concernant l'implication des pères dans l'intervention. D'une part, la plupart des intervenants affirment que leur établissement les incite à impliquer les pères dans leurs interventions. Toutefois, les intervenants interrogés ne se sentent pas concrètement soutenus afin d'y parvenir. En effet, ces derniers affirment majoritairement que leur organisme ne donne pas de priorité aux pères et n'utilise pas une approche différente afin de les rejoindre. De plus, les intervenants affirment qu'ils reçoivent peu de soutien de la part de leur milieu de travail afin d'impliquer les pères dans leurs interventions. Bref, des efforts semblent nécessaires afin de sensibiliser les intervenants et les décideurs à l'importance du père dans l'intervention en centre jeunesse.

Conclusion

De plus en plus d'auteurs s'entendent pour dire qu'il est temps de rejoindre les pères, de les soutenir et d'amener la société à reconnaître les bénéfices de l'engagement paternel. Un tel défi implique des changements importants dans nos représentations sociales de la paternité et, bien entendu, dans nos façons d'intervenir auprès des pères. Pour ce faire, il importe de nous interroger sur les moyens dont nous disposons afin de tenir compte des besoins des pères dans nos méthodes d'intervention. En ce sens, la présente recherche rappelle que l'intervention auprès des pères est une pratique

récente qui ne s'est pas imposée comme une nécessité dans l'esprit de tous les intervenants. En centre jeunesse, les intervenants disent rencontrer certaines difficultés dans l'organisation des activités destinées aux pères et ont du mal à rejoindre les pères et à les mobiliser pour les faire participer au processus d'intervention. Ils affirment également manquer de temps et d'argent pour s'investir comme ils le voudraient auprès de cette clientèle.

Plus spécifiquement, la présente recherche indique qu'il existe une certaine rupture entre, d'une part, l'ouverture apparente des intervenants à intégrer les pères dans leurs pratiques et, d'autre part, les actions qui sont concrètement mises de l'avant afin d'y parvenir. Afin d'encourager les pères à s'impliquer, certains facteurs organisationnels doivent être considérés comme pouvant nuire ou favoriser l'engagement des pères, tels que l'ouverture des décideurs et du milieu de travail ainsi que les questions relatives au financement. Dans le but d'encourager les pratiques novatrices auprès des pères, les praticiens devraient être incités à évaluer l'efficacité de leurs interventions auprès de ceux-ci et bénéficier du soutien de leur organisation afin d'éviter que l'implication des pères leur occasionne un surcroît de travail.

Au-delà du soutien organisationnel, il semble également nécessaire que les intervenants et les organisations s'interrogent sur l'impact que peut avoir la présence de personnel majoritairement de sexe féminin sur l'implication des pères dans un contexte de protection de la jeunesse. Alors que 68% des répondants de la présente étude sont de sexe féminin, les résultats révèlent que les intervenants invoquent essentiellement des raisons qui leur sont extérieures afin d'expliquer la faible implication des pères dans le processus d'intervention. Afin d'encourager l'engagement paternel, il semble donc nécessaire de sensibiliser les intervenants à l'importance de la place du père au sein de la famille et dans l'intervention, tout en insistant sur les conséquences associées à la féminisation des pratiques et du rôle de parent. Finalement, comme la centration sur la mère constitue une tendance que l'on retrouve aussi bien dans la recherche que dans l'intervention en protection de la jeunesse, d'autres études sont nécessaires afin de mieux comprendre les facteurs qui incitent les pères à s'impliquer dans l'intervention et pour évaluer les pratiques novatrices mises de l'avant en vue de favoriser l'engagement paternel.

Remerciement

Les auteures souhaitent souligner la collaboration des intervenants membres de la Table de réflexion clinique : Michel Côté, Guylène Duchesne, Andrée Laberge, Yves Lemay, Denis Marion, Brigitte Morel, Pierre-Yves Naud, Brigitte Roux et Isabelle Simard à toutes les étapes de la réalisation de cette étude.

Bibliographie

ALLARD, Francine, DESCHÊNES, Micheline & LINDSAY, Jocelyn (1999), *Grille d'autoévaluation des us et coutumes en faveur des pères destinée aux dyades d'intervenants des équipes Famille-Enfance-Jeunesse des CLSC de la région de Québec*, Comité Pères de la région de Québec, 21 p. [Document interne non publié]

AMATO, Paul R. & GILBRETH, Joan G. (1999), « Nonresident fathers and children's well-being: A meta-analysis », *Journal of Marriage and the Family*, 61, 3, p. 557-573.

AUSLOOS, Guy (1998), « Nouvelles formes de famille - La place du père », *Thérapie familiale*, 19, 2, p. 85-94.

BERGONNIER-DUPUY, Geneviève (1997), « Stratégie éducative paternelle et construction de l'intelligence chez l'enfant d'âge préscolaire », *Enfance*, 1, p. 371-379.

BLANKENHORN, David (1995), *Fatherless America: Confronting our most urgent social problem*. New York, Basic Books, 328 p.

BOLTÉ, Christine, DEVAULT, Annie, ST-DENIS, Michèle & GAUDET, Judith (2001), « Et les pères, on fait quoi avec eux ? » In *Présences de pères : Actes du premier symposium national sur la place et le rôle du père*, Montréal, Direction de la santé publique, p. 17-19.

BOWMAN, Ted (1993), « The father-son project », *Families in Society*, 74, 1, p. 22-27.

CARON, Yves (1993), « Le rôle du père dans la famille », *L'Orientation*, 6, 2, p. 6-7.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LA GARDE ET LE DROIT DE VISITE DES ENFANTS (1998), *Pour l'amour des enfants : Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants [Rapport Pearson-Gallaway]*, Ottawa, Parlement du Canada, 161 p.

DESLAURIERS, Jean-Martin (2002a), « L'évolution du rôle du père au Québec » *Intervention*, 116, p. 52-61.

DESLAURIERS, Jean-Martin (2002b), « La paternité à la suite d'une séparation » *Intervention*, 116, p. 145-157.

DESROSIERS, Hélène, JUBY, Heather & LE BOURDAIS, Céline (1997), « La diversification des trajectoires parentales des hommes: conséquences pour la politique du père », *Lien social et Politiques-RIAC*, 37, p. 19-31.

DUBEAU, Diane, TURCOTTE, Geneviève & COUTU, Sylvain (1999), « L'intégration des pères dans les pratiques d'intervention auprès des jeunes enfants et de leur famille », *Revue canadienne de psycho-éducation*, 28, 2, p. 265-278.

DUBOWITZ, Howard, BLACK, Maureen, M., KERR, Mia A., STARR, Raymond H. & HARRINGTON, Donna (2000), « Fathers and child neglect », *Archives of Pediatric and Adolescent Medicine*, 154, 2, p. 135-141.

DULAC, Germain (1994), « La paternité, dans tous les états ! », *Transition*, 24, 1, p. 12-15.

DULAC, Germain (1998), « L'intervention auprès des pères : des défis pour les intervenants, des gains pour les hommes », *PRISME*, 8, 2, p. 190-206.

DULAC, Germain (2001), « Les stéréotypes sociaux sur les rôles et l'implication des pères dans les services à la famille », *Défi-jeunesse*, 7, 2, p. 26-32.

DULAC, Germain (2002), « Les paradoxes et biais qui marquent l'intervention auprès des hommes », *Intervention*, 116, p. 158-165.

FILION, Lorraine (2001), « Pourquoi parler des pères ? » In *Présences de pères : Actes du premier symposium national sur la place et le rôle du père*, Montréal, Direction de la santé publique, p. 31-38.

FORGET, Gilles (2001), « Une journée de réflexion, des années de défi » In *Présences de pères : Actes du premier symposium national sur la place et le rôle du père*, Montréal, Direction de la santé publique, p. 23-25.

GAUDET, Judith & DEVAULT, Annie, (2001), « Comment intervenir auprès des pères ? : Le point de vue des intervenants psychosociaux », *Intervention*, 114, p. 44-52.

GLISSON, Charles & HEMMELGARN, Anthony (1998), « The effects of organizational climate and interorganizational coordination on the quality and outcomes of children's service systems », *Child Abuse and Neglect*, 22, 5, p. 401-421.

HAWKINS, Alan, J. & DOLLAHITE, David-Curtis (1997), *Generative fathering : Beyond deficit perspectives*. California, Sage Publications, 279 p.

LABRELL, Florence (1997), « L'apport spécifique du père au développement cognitif du jeune enfant », *Enfance*, 3, p. 361-369.

LACHARITÉ, Carl & LACHANCE, David (1998), « Perception de la participation du père à la vie familiale dans les familles manifestant des difficultés psychosociales : Une étude exploratoire », In Éthier, L. & Alary, J. *Comprendre la famille, Actes du 4e symposium québécois de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presse de l'Université du Québec, p. 134-148.

LAMB, Michael, E. (1997), *The role of father in child development*, New York, Wiley, 416 p.

LAROSE, Danielle (2001), *Les représentations sociales de la paternité chez les intervenantes psychosociales et l'implication des pères dans les services sociaux destinés à la famille*, Actes du colloque « Hommes, intervention et changement », CRIVIFF, p. 219-238.

LE CAMUS, Jean (1995). *Pères et bébés*. Paris : L'Harmattan, 230 p.

LE CAMUS, Jean (1997), « Le père et le jeune enfant », *Enfance*, 3, p. 325-335.

LEVINE, James, A. (1993), « Involving fathers in head start: a framework for public policy and program development », *Families in Society*, 74, 1, p. 4-21.

LEVINE, James, A., MURPHY, Dennis, T. & WILSON, Sherrill (1993), *Getting men involved : Strategies for early childhood programs*. New York, Scholastic, 96 p.

MARTINAT, Sophie, SAINT-AMOUR, Eddy & MARCOTTE, François (1995), « La place du père dans la famille accusée de négligence : quelques pistes de réflexion », *Thérapie familiale*, 16 (4), 367-387.

NANTEL, Yves, C. & GASCON, Éric (2002), « Les difficultés masculines et l'intervention sociale : Une question de liens ? » *Intervention*, 116, p. 103-111.

PALM, Glen & PALKOVITZ, Robin, J. (1988). « The challenge of working with new fathers: Implications for support providers », in Palkovitz, R. & Sussman, M. (Eds.) *Transitions to parenthood*, New York, Haworth, p. 357-376.

PARKE, Ross, D. (1996), *Fatherhood*. Cambridge, Harvard University Press, 319 p.

PROULX, Lucille & MINDE, Klaus (1995), « Une expérience de groupe pour pères et enfants », *Prisme*, 5, 3, p. 191-200.

QUÉNIART, Anne (2000), « Qui sont les pères d'aujourd'hui ? » *Interface*, 21, 1, 34-41.

ROGÉ, Bernadette (1997), Style paternel et communications non verbales. *Enfance*, 3, 351-360.

SAINTE-JACQUES, Marie-Christine, CLOUTIER, Richard, PAUZÉ, Robert, SIMARD, Marie, GAGNÉ, Marie-Hélène & LESSARD, Geneviève (2001), *La spécificité de la problématique des jeunes suivis en centre jeunesse provenant de familles recomposées*, Université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires, 113 p.

SAINT-JACQUES, Marie-Christine, LESSARD, Geneviève, BEAUDOIN, André & DRAPEAU, Sylvie (2000), *Les pratiques d'implication parentale dans l'intervention en protection de la jeunesse*, Beauport, Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire sur les jeunes en difficulté, 109 p.

SAUCIER, Jean-François (2001), « L'Occident se questionne sur la paternité », *Santé mentale au Québec*, 26, 1, p. 15-26.

SIMONCELLI, Diane (1996), « Les écueils du travail thérapeutique auprès des pères en clinique pédopsychiatrique », *Intervention*, 103, p. 7-14.

SIMONS, Ronald, L., WHITBECK, Les, B., CONGER, Rand, D. & MELBY, Janet, N. (1990), « Husband and wife differences in determinants of parenting: A social learning and exchange model of parental behavior » *Journal of Marriage and the Family*, 52, p. 375-392.

TREMBLAY, Gilles & L'HEUREUX, Pierre (2002), « L'intervention psychosociale auprès des hommes : Un modèle émergent d'intervention clinique », *Intervention*, 116, p. 13-25.

TREMBLAY, Gilles (1996), « L'intervention sociale auprès des hommes - Vers un modèle s'adressant à des hommes plus traditionnels », *Service social*, 45, 2, p. 21-30.

TURCOTTE, Geneviève, DUBEAU, Diane, BOLTÉ, Christine & PAQUETTE, Daniel (2001), « Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel », *Revue canadienne de psycho-éducation*, 30, 1, p. 65-91.

VAN EGEREN, Laurie, A. (2001), « Le rôle du père au sein du partenariat parental », *Santé mentale au Québec*, 26, p. 134-159.

ZAUCHE-GAUDRON, Chantal (1997), « Influence de la différenciation paternelle sur la construction de l'identité sexuée de l'enfant de 20 mois », *Enfance*, 3, p. 425-434.